

## Réunion Préfecture du 02/11/2009 à 16h15

Présents : Mr. Latron (Secrétaire Général de la Préfecture), Mme Philippe (Préfecture, service de l'environnement), Mr Milliet et Mr Mangeot (DRIRE), Mme Claudet (DDASS) et Mme Ricou (CIRE), Mr Boulos et Mr Mattelin (ASTEN), Mr. Coste et Mme Deiber (Guigues Environnement), Mr Grand (Député et Maire de Castelnau-le-Lez), Mr Lafforgue (Conseiller Général du canton de Castelnau-le-Lez-Le Crès), Mme X (représentant l'Agglo), Mr Bonnal (Maire du Crès), Mr Ruff (Conseiller Municipal de Jacou).

Pour le Collectif PLC; Mr Chorain, Mr Collaro, Mr Dominguez, Mr Loisel, Mme Janel, Mr Martin-Guillou, Mr et Mme Sauvaire.

Dès le début de la réunion, le déménagement de l'usine est abordé et acté, ce qui constitue un des résultats les plus importants de la réunion. JP. Grand (Député et Maire de Castelnau-le-Lez) lance la discussion sur la délocalisation de l'entreprise et demande à Mr Boulos (ASTEN) de lui confirmer ses besoins pour réinstaller son usine sur un autre site. Le directeur Asten, Mr Boulos, précise que s'il trouvait un terrain de 7000 m<sup>2</sup> (dont 500 m<sup>2</sup> pour les bâtiments), dans un rayon de 15 à 30 km autour du site actuel, et qu'un arrêté préfectoral l'autorisait à produire, il était tout à fait prêt à déménager. Il a aussi clairement demandé à être aidé pour financer le coût du transfert de son usine. Mr Milliet (DRIRE) souligne qu'il faudrait aussi une enquête publique et une nouvelle étude d'impact sanitaire.

La représentante de l'Agglo prend alors la parole pour dire que l'Agglo a été saisie de ce dossier mais que pour l'instant il n'y avait pas de site disponible. Les surfaces de terrain existent (à Garosud, Marcel Dassault, Villeneuve les Maguelonnes) mais le type d'installation de l'usine ASTEN-SLPA serait incompatible avec les contraintes urbanistiques de ces sites. La question d'un déménagement en dehors de l'Agglo est évoqué (de manière assez floue cependant). On parle de Lunel, Frontignan, Castrie (mais pas de la communauté du Pic St loup et des communes situées au nord du Crès). Mr Bonnal (Maire du Crès) pose la question de qui va être chargé de trouver le terrain. Les réponses sont assez embarrassées. Mr Grand dit alors clairement à l'exploitant que c'est à lui de trouver le terrain et que les élus + la Préfecture appuieront la demande et apporteront leurs aides pour les négociations. PB : La disparition de la taxe professionnelle fait supposer que les communes ne vont pas se précipiter.

La DRIRE (Mr Millet) a ensuite résumé les actions menées jusqu'à présent. En 2009, 8 visites sur site ont été réalisées (alors que les directives ministérielles préconisent une fois tous les 10 ans), 5 réunions avec l'exploitant, 3 réunions à la préfecture. Un PV a été

dressé le 13/10 contre l'usine ASTEN-SLPA pour non respect de l'arrêté préfectoral (suite aux signalements du Collectif). Actuellement, la production de l'usine est asservie à l'unité de lavage des fumées (+ enregistrement en continu des débits et des températures) afin d'empêcher toute production si le système de filtrage est arrêté. De nouvelles mesures de la pollution, cette fois-ci en sortie de la tour de filtrage ont été faites fin Septembre afin de vérifier son efficacité. Les résultats ne sont pas encore disponibles mais seront transmis au Collectif dès que possible.

Le directeur Asten a signalé que le dispositif de filtrage (coût 120000 € + 50000 euros pour les études) était un prototype réalisé sur mesures pour l'usine du Crès et qu'il était normal que des problèmes techniques surviennent au début. Il demande au Collectif un peu de patience et d'indulgence. Il confirme que des mesures chimiques ont été faites pour réceptionner le dispositif de filtrage (vis à vis de la garantie du fabricant) et que le collectif sera tenu informé du résultat de ces mesures.

Le Collectif (MG, SD) demande des précisions concernant la limite en terme d'odeur, imposée par l'arrêté préfectoral. Guigues Environnement (Chritian Coste) répond qu'il faut distinguer entre les unités d'odeur dans l'atmosphère (5 uo/m<sup>3</sup> valeur maximale tolérable dans l'environnement) et en sortie de la tour (26 000 uo/m<sup>3</sup>).

Le Collectif (MG) soulève le fait que le rapport technique du système de filtrage signale que si la température de l'eau, servant à purifier les fumées, dépasse 40°, le système devient inefficace. En effet, l'eau contenue dans la cuve de 25 m<sup>2</sup> circule en un peu plus d'une heure et comme elle se trouve en contact avec des fumées à 160-180°C, elle se réchauffe. Réponse d'ASTEN, l'enregistrement de la température de l'eau en continu permettra de surveiller ce point sensible. Le rapport mentionne aussi la présence d'une tubulure d'introduction de réactif. Le Collectif souhaite connaître sa fonction et la nature du réactif. ASTEN répond qu'aucun produit masquant n'est utilisé et qu'elle nous donnera, ultérieurement, plus d'information concernant la tubulure. Question ajoutée au PV.

Thierry Ruff (Conseil municipal de Jacou) soulève le problème de l'impact de l'activité de l'usine et du nouveau système de filtrage sur la qualité de l'eau dans le Salaison. Réponse d'ASTEN, les eaux industrielles sont en circuit fermé et donc a priori il n'y a pas de contamination possible. En ce qui concerne les eaux de ruissellement : aucune étude a été réalisée jusqu'à présent.

Le Collectif (SD) signale qu'une étude précédente (GED 2007, avant donc l'installation du système de filtrage) a mesuré le débit d'odeur le malaxeur n°1 à 26 000 OUE/m<sup>3</sup> (soit 11 300 000 OUE/h avec un débit de 434 m<sup>3</sup>/h). Or, les rejets olfactifs attendus

avec le système de filtrage sont de 26 000 000 Oue/h, donc plus de 2 fois supérieurs. Réponse de Guigues Environnement : avant l'installation du système de filtrage, les fumées étaient expulsées par bouffées, sans forçage et elles retombaient rapidement. A présent, elles sont aspirées par une pompe dans la tour de lavage des fumées (h=15m) et expulsées à plus grande vitesse (10m/s) et avec un plus gros débit (6000 m3/h). Le résultat est un panache qui se dilue plus efficacement. Cette réponse n'a pas convaincu le Collectif qui va demander des précisions à ASTEN et à Guigues Environnement.

Le Collectif (SD) fait ensuite remarquer que l'arrêt de l'utilisation de la poudre d'Asphalte a coïncidé avec la mise en service du nouveau système de filtrage et avec la mise en oeuvre de mesures de la pollution atmosphérique dans l'environnement. Pour s'être rendu sur place, le Collectif n'a pas constaté que le gisement de poudre d'Asphalte (à St André de Maruéjols) soit épuisé comme l'indique ASTEN-SLPA. Quoiqu'il en soit, il est très probable qu'une partie des nuisances subies par les riverains était issue du chauffage de cette poudre. Sa suppression a sûrement contribué à la diminution de l'intensité des odeurs qui, bien que toujours présentes, sont moins puissantes.

Le Collectif (SD) résume les principales remarques contenues dans le dernier rapport du Collectif concernant les dernières études réalisées fin Mai (mesure de la pollution atmosphérique + recherche de la présence de Thiophènes dans les fumées de l'usine). Le Collectif s'interroge sur l'absence criantes de données primordiales et sur les conclusions non étayées de ces études. Mr Costes (Guigues Environnement) reconnaît la présence de manquement dans les deux dernières études (traçabilité du produit analysé, planning de production de l'usine, données météorologiques) et s'engage à les corriger. Des copies des versions corrigées seront envoyées au Collectif. Mr Mangeot intervient pour signaler que si effectivement des éléments sont manquants dans les dernières études, personne ne les lui a réclamé. Exclamations et réponse du Collectif (SD) pour lui rappeler qu'il a reçu en Septembre un rapport complet dénonçant ces manquements auquel il n'a jamais répondu. En réponse à Mr Mangeot, Mme Claudet (DDASS) intervient à son tour pour exiger que tous les éléments nécessaires pour analyser les conclusions des études de Guigues Environnement lui soient fournis.

Géraldine Deiber (Guigues Environnement) prend ensuite la parole pour refaire une présentation complète de la dernière étude d'impact d'Avril dernier alors que son contenu est déjà connu de tous. La présentation de l'étude est alors interrompue par Mr Latron qui lui demande de passer directement aux faits nouveaux. Elle présente alors brièvement les premiers résultats d'une étude complémentaire destinée à étudier les risques court terme. Cette étude sera disponible pour le Collectif sous peu.

Mr Latron donne ensuite la parole à la DDASS (Mme Claudet) et à la CIRE (Mme Ricou) dont l'expertise est très attendue. A la surprise générale, La DDASS conclue qu'elle ne peut toujours pas statuer à ce jour sur le risque sanitaire car il manque des éléments importants qui ont été demandés à ASTEN et à Guigues Environnement. Mme Claudet indique qu'elle a aussi demandé à Guigues Environnement d'intégrer dans l'étude d'impact sanitaire la prise en compte des seuils olfactifs.

Le Collectif (PJ) prend acte que la DDASS ne peut pas statuer sur le risque sanitaire à cause des manquements qui existent dans les différentes études publiées. Le Collectif demande alors aux instances représentatives (notamment la Mairie du crès), de ne plus communiquer sur une absence de risque sanitaire, comme cela est fait actuellement (en particulier dans la Gazette du Crès). Mr Bonnal (Maire du Crès) répond pour dire qu'il s'était toujours appuyé sur les avis des représentants de l'état (DRIRE, Préfecture) pour affirmer l'absence de risque sanitaire pour la population. A présent qu'il est informé que l'avis de la DDASS est réservé, il a des doutes. Il rajoute qu'il regrette de ne pas être mieux tenu au courant de l'évolution du dossier par les services de l'état.

Le Collectif (AS et JCC) demande de pouvoir éventuellement rencontrer les salariés d'ASTEN-SLPA pour discuter avec eux des actions du Collectif et leur assurer que le Collectif souhaite éviter toutes solutions qui pourraient mettre en péril leurs emplois. ?->Le Collectif évoque ensuite la possibilité de faire réaliser des analyses médicales chez les salariés d'ASTEN (impossible selon la DDASS par contre il serait possible de tester les membres du collectif qui seraient volontaires)<-?

Mr Latron échange ensuite quelques propos avec Mme Claudet (DDASS) et Mme Ricou (CIRE) pour savoir si une étude, via les médecins des communes concernées, a été réalisée puis s'il serait possible de consulter le registre des cancers. Réponses négatives de la DDASS et de la CIRE.

En conclusion de la réunion, la discussion rebascule sur le sujet sur lequel a débuté la réunion, c'est à dire la délocalisation. Mr Lafforgue rappelle qu'en préalable à la délocalisation, il faut que toutes les questions techniques et sanitaires soient réglées, que cela prendra du temps et qu'il faudra organiser des réunions avec les autres agglomérations. Mr Lafforgue termine par des remerciements appuyés vers les pouvoirs publics (Préfet, Services de l'état) puis au Collectif.

Le Collectif (HC) prend la parole pour réaffirmer à toutes les personnes présentes la détermination du Collectif à suivre ce dossier de très près.

Fin de réunion 18h30 ?